

Communauté de Communes IHOLDI-OZTIBARRE

Délibération du Conseil Communautaire : séance du 18 décembre 2009.

Séance du 18 décembre 2009 à 21 h

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre à vingt et une heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi et les statuts de la Communauté de communes IHOLDI-OZTIBARRE, à la mairie d'Iholdy, sous la présidence de M. Lucien DELGUE, Président.

Date de la convocation	10/12/2009
Date d'affichage de la convocation	10/12/2009
Date de publication de la délibération	18/12/2009
Date d'envoi de la délibération à la sous-préfecture	18/12/2009
Membres du Conseil Communautaire en exercice	29
Membres titulaires présents	23
Membres suppléants présents	3

Membres titulaires présents : André ETCHEBERRY, Lucien DELGUE, Roger LANDAGARAY, Sylvie ARBELETCHÉ, Eric ITHURRALDE, Bernard MOLIMOS, Yves LASCOR, Bertrand HARISPURU, Jean-Louis CASET, Jean Paul CABOT, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, Marie-Hélène OYHENART, Evelyne GACHEN, Christian DUFAU, Jules LARRAMENDY, Anne-José CHASSEVENT, Daniel OLÇOMENDY, André CHOURROUT, Jean Pierre VIGNEAU, André LARRALDE, René ETCHEMENDY et Nathalie SUSPERREGUI formant la majorité des membres en exercice.

Membres suppléants présents : Jérôme BARBASTE (Suppléant de Jean Michel IRUME), Bernadette BROUSSAINGARAY (Suppléante de Yves ONDARS) et Henri EIHERAMOUNO (Suppléant de Christian GALLOT).

Membres titulaires absents : Marc ARRACHOU, Jean Michel IRUME, Yves ONDARS, Christian GALLOT, Xavier LACOSTE et Pierre DURANGA.

Secrétaire de séance : M. Bernard CACHENAUT.

Objet : projet de centre de loisirs communautaire dans l'enceinte de l'école d'IRISSARRY – demande d'aide financière à la CAF de Bayonne.

Le Président rappelle les faits suivants :

« La Commune d'IRISSARRY fait partie de la Communauté des Communes d'IHOLDI-OZTIBARRE.

Depuis son ouverture, le centre de loisirs intercommunal est accueilli dans les locaux scolaires de la commune d'Irissarry. Cette commune se situe au cœur du canton, dispose d'importantes infrastructures, sportives et autres, offrant une variété d'animation dans le projet pédagogique du centre.

L'évolution des effectifs scolaires, conduit la commune d'Irissarry à envisager la construction d'un groupe scolaire neuf, intégrant l'accueil périscolaire et extrascolaire, qui sera positionné à proximité de la salle communale et de la cantine scolaire pour une meilleure efficacité de fonctionnement. La Commune d'Irissarry souhaite que ce projet réponde à des exigences de développement durable et s'est inscrite dans la démarche dite de Haute Qualité Environnementale.

Depuis 2008, le centre de loisirs intercommunal a étendu son offre d'accueil aux enfants de – 6 ans. Sa capacité d'accueil actuelle est de 100 places, dont 20 pour les moins de 6 ans.

Ces nouveaux locaux permettraient d'offrir 5 places de plus pour les enfants de moins de 6 ans, ce qui correspond à la demande actuelle.

Les services de la CAF de Bayonne, de la PMI, de la Direction Départementale de Jeunesse et Sports ont été associés à la réflexion de ce projet porté par la Communauté de Communes IHOLDI-OZTIBARRE et la Commune d'Irissarry, et à sa mise en œuvre, afin de respecter la réglementation en vigueur pour l'accueil des enfants et des jeunes.

Suivant les préconisations de la CAF de Bayonne, la Commune d'Irissarry a intégré dans son projet global, un espace de 16 m² (bureau + Local d'aménagement) permettant l'identification de l'Accueil de Loisirs et la mutualisation d'une partie des espaces proposés à hauteur de 487 m² «.

Le Président fait également savoir que, suivant le récapitulatif estimé des travaux, le coût total H.T de l'espace mutualisé école/ALSH s'élève à 928 410.81 € et que l'espace dédié entièrement à l'ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement, soit 16 m²) est chiffré à un montant de 29 532 € H.T.

Le Président propose de solliciter la CAF de Bayonne pour l'octroi d'une subvention dédiée à l'investissement de ce projet de centre de loisirs dans la future école d'Irissarry.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres,

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant l'intérêt que représente l'installation du centre de loisirs dans l'enceinte de l'école d'Irissarry,

- **sollicite** de la CAF de Bayonne une aide à l'investissement pour financer ce projet de centre de loisirs communautaire dans la future école d'Irissarry.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé les membres présents. Pour copie conforme.

Le Président,

